

TO-DE : UN DISPOSITIF QUI EXCLUT 90 % DES CONTRATS SAISONNIERS EN CHAMPAGNE

Epernay, le 29 novembre 2018 - 11h00

Les députés ont adopté plusieurs amendements relevant à 1,20 Smic en 2019 le plafond de l'application de l'exonération complète de charges prévue par le dispositif devant remplacer le TO-DE. Cette mesure exclut encore 90 % des contrats saisonniers en Champagne.

Depuis plusieurs mois, le SGV Champagne dénonce la suppression prévue du dispositif TO-DE dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019. Ce dispositif, qui prévoit une exonération de charges, permet de soutenir l'emploi des travailleurs occasionnels. Rappelons qu'à elle seule, la profession champenoise contracte en moyenne, par an, plus de 40 000 CDD saisonniers hors vendanges et plus de 100 000 CDD pendant les vendanges. Le montant des exonérations de charges pour les travailleurs occasionnels pour la seule AOC Champagne représente 15 millions d'euros en 2017. Sans l'exonération, le coût moyen par heure d'un emploi saisonnier passerait de 12 euros à environ 14 euros.

Le SGV Champagne demande le maintien du dispositif TO-DE tel qu'il a été adopté par le Sénat avec une compensation du CICE. En réhaussant le seuil à 1,20 SMIC au lieu de 1,15 SMIC, plus de 8 000 contrats saisonniers (sur 113 000 au total) sont réintroduits dans le dispositif mais la mesure votée hier à l'Assemblée Nationale exclut encore 90 % des contrats saisonniers en Champagne.

« Nous actons le vote des députés qui constitue une petite avancée mais est largement insuffisant. C'est une double peine pour la filière viticole champenoise. Nous devons payer plus de charges patronales car nous avons décidé de bien rémunérer nos travailleurs occasionnels. Cette mesure pourrait conduire les employeurs à repenser leur politique salariale pour pouvoir bénéficier de l'exonération. Nous demandons au Gouvernement et au Parlement de franchir un pas de plus. » a déclaré Maxime TOUBART, Président du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne.

⇒ Contact presse : **Léa Holmes**
Tél : 03 26 59 85 26 - Mob : 06 01 40 14 36
mail : lholmes@sgv-champagne.fr

SGV

